

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

90

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU GRAND ANNECY

SEANCE du 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux
Le douze du mois de mai à dix-huit heures

Le CONSEIL de COMMUNAUTÉ du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le six mai deux mille vingt-deux, s'est réuni salle Cap Périaz à Annecy (Seynod) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

19 MAI 2022

Déposée en
Préfecture le

19 MAI 2022

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Isabelle BASTID, Michel BEAL, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Patrick BOSSON, Bilel BOUCHETIBAT, Stéphane BOUCLIER, Corinne BOULAND, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Vanessa BRUNO, Pierre BRUYERE, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Christel CASSET, Lola CECCHINEL, Odile CERIATI-MAURIS, Martine COUTAZ, Roland DAVIET, Noëlle DELORME, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Fabien GERY, Jean-François GIMBERT, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Aurélie GUEDRON, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique KHAMMAR, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Elisabeth LASSALLE, François LAVIGNE-DELVILLE, Christiane LAYDEVANT, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Pierre-Louis MASSEIN, Antoine de MENTHON, Catherine MERCIER-GUYON, Patricia MERMOZ, Thomas MESZAROS, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Raymond PELLICIER, Marie-Luce PERDRIX, Tony PESSEY, Christian PETIT, Monique PIMONOW, Christophe PONCET, Agnès PRIEUR-DREVON, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Bénédicte SERRATE, Guillaume TATU, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIAN

Avaient donné procuration

Olivier BARRY à Patrick LECONTE, Alexandra BEAUJARD à Pierre-Louis MASSEIN, Marie BERTRAND à Lola CECCHINEL, Nicole BLOC à Elisabeth LASSALLE, Henri CHAUMONTET à Isabelle BASTID, Sandrine DALL'AGLIO à Christian BOVIER, Isabelle DIJEAU à Christiane LAYDEVANT, Gilles FRANÇOIS à Samuel DIXNEUF, Pierre GEAY à Christian PETIT, Benjamin MARIAS à Etienne ANDRÉYS, Aurélien MODURIER à Xavier OSTERNAUD, Michel MUGNIER-POLLET à Jean-Pascal ALBRAN, Eric PEUGNIEZ à Bénédicte SERRATE, Jean-Luc RIGAUT à Tony PESSEY, Nora SEGAUD-LABIDI à Guillaume TATU

Etaient excusé(e)s

Frédérique BANGUÉ, David DUBOSSON, Chantale FARMER, Philippe MONMONT, Yannis SAUTY

Charlotte JULIEN est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

SEMNOZ - PARTENARIAT FINANCIER AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE SAVOIE

Patrick BOSSON, rapporteur

I – Le contexte

La calotte sommitale du Semnoz est un lieu historiquement occupé pour l'activité agropastorale et les loisirs d'extérieur en toute saison. Son accessibilité et son panorama exceptionnel en font un lieu de promenade privilégié des Grands Anneciens.

Espace naturel ouvert à tous, il connaît une fréquentation croissante, tant l'hiver que l'été, liée à l'évolution démographique. Les pressions environnementales, accrues par le changement climatique, sont compensées par des exigences réglementaires de plus en plus strictes, notamment pour ce qui concerne les usages de l'eau.

Le Grand Annecy a repris la gestion de cet espace le 1^{er} janvier 2019 et entend assurer une régulation accrue des usages, cohérente avec les règles de protection des espaces naturels dont il bénéficie.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Grand Annecy, par le biais de la régie à autonomie financière pour la protection et l'aménagement du massif du Semnoz, organise l'activité touristique et commerciale de la partie sommitale du Semnoz. Le Grand Annecy prend également activement part à la vie agro-pastorale et à l'organisation des pratiques de plein air sur ce périmètre.

En effet, à la fois station d'hiver idéale pour l'apprentissage du ski (nordique et alpin), le Semnoz est aussi prisé en été pour ses panoramas d'exception que l'on peut découvrir grâce aux sentiers de randonnée et à la diversité des offres (luge été/hiver, raquettes, Runix, Blackmountain, parapente/deltaplane, visites d'alpages, VTT de descente, cyclo montée remarquable, aéromodélisme, jardin botanique alpin, restaurants...).

La facilité d'accès au site (routes et transports en commun) et son positionnement commercial (tarifs maîtrisés) en font un espace naturel accessible à tous.

Faisant partie intégrante du parc naturel régional (PNR) des Bauges, le Semnoz a, par ailleurs, la particularité d'être un massif très protégé avec l'impossibilité de construire depuis 1976.

À l'exception de son sommet, en alpage, le Semnoz est entièrement boisé et a reçu le label d'éco-certification pour sa forêt, garantissant sa gestion durable.

II – Une volonté de maintenir un équilibre entre les différentes activités du Semnoz

La feuille de route établie par le conseil d'exploitation du Semnoz – travaillée de concert avec les acteurs économiques et professionnels puis présentée au Bureau du Grand Annecy – définit les orientations et aménagements nécessaires au bon équilibre des activités sur la partie sommitale du massif, en cohérence avec les enjeux du massif.

Les 6 axes prioritaires de cette feuille de route sont les suivants :

1. Maintenir les activités hiver dans un contexte de réchauffement climatique
2. Préserver l'espace agricole et les alpages
3. Limiter la sur-fréquentation périodique.
4. Améliorer l'information du public

5. Améliorer la gestion des ressources (eau potable – assainissement)
6. Réguler les conflits d'usages

En lien avec cette feuille de route, un ensemble de projets nécessaires ont été identifiés, visant à conforter, moderniser et diversifier l'offre de loisirs été / hiver et sécuriser l'exploitation pastorale actuelle, tout en garantissant la protection du massif.

Le Grand Annecy a engagé l'élaboration d'un plan de gestion sur l'ensemble du massif du Semnoz dans le cadre de son contrat de territoire espaces naturels sensibles (CTENS), cofinancé par le Conseil départemental en lien avec l'ensemble des partenaires (PNR des Bauges, communes, services de l'Etat, syndicats de bassin versant, partenaires agricoles, naturalistes, forestiers, touristiques, chasseurs, fédérations départementales et clubs sportifs locaux, restaurateurs et hébergeurs...). La phase de diagnostic s'est terminée début 2022. Les éléments de diagnostic et les grands enjeux ont été présentés en conférence des acteurs le 30 mars. Les orientations et le plan d'actions devraient être présentés en fin d'année 2022.

Lors de la phase de diagnostic, l'ensemble des acteurs ont acté qu'il était nécessaire de maintenir un équilibre entre l'ensemble des activités du Semnoz, assurer la transition des activités économiques face au changement climatique, mieux connaître le patrimoine naturel et paysager pour mieux le préserver. Les orientations de la feuille de route de la station du Semnoz s'inscrivent dans les orientations du plan de gestion.

III – Un programme d'investissement nécessaire pour maintenir cette équilibre.

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie, dans sa volonté de soutenir et de pérenniser l'activité des sites de montagne, a délibéré le 4 avril 2022 pour apporter un soutien financier au Grand Annecy pour la réalisation de projets sur le Semnoz.

Le programme d'investissements envisagé est articulé sur 6 volets :

Volet 1 : **Amélioration et sécurisation de l'offre nordique** (espace biathlon, ski de fond, espace ludique glisse, signalétique, accueil clients...),

Volet 2 : **Sécurisation de l'alimentation en eau potable de la calotte sommitale,**

Volet 3 : **Diversification été/hiver : création d'une luge sur rails offrant une nouvelle activité ludique 4 saisons accessible à tous,**

Volet 4 : **Réhabilitation du bâtiment « Le Courant d'Ere », chalet nordique du plateau (étude en cours) avec projet d'aménagement paysager de la zone sommitale (en cours d'étude),**

Volet 5 : **Sécurisation, confortement et modernisation du domaine alpin, (en cours de définition),**

Volet 6 : **Accès et mobilités (en cours de définition).**

L'objet du présent rapport est de présenter les 3 premiers volets de ce programme d'investissement, de lister les projets et leurs enveloppes financières prévisionnelles et d'acter les participations financières du conseil départemental les concernant.

Présentation des 3 volets :

Volet 1 : Amélioration et sécurisation de l'offre nordique (espace biathlon, ski de fond, espace ludique glisse, signalétique, accueil clients,...).

L'ensemble des opérations proposées permettra de renforcer et sécuriser la pratique, tout en offrant un confort d'usage pour les clients et notamment les enfants du bassin annécien qui sont très nombreux à découvrir l'apprentissage du ski de fond et des activités nordiques sur la station de Semnoz, soit par une pratique familiale, soit en scolaire.

Pour ce volet 1, le conseil départemental a délibéré pour un taux de participation à hauteur de 80% du montant global des opérations.

AXE D'INVESTISSEMENT	PROJET	COÛT	Si SUBV. à 80%	
1. Amélioration et sécurisation du domaine nordique	Stade de biathlon	120 K€	96 K€	
	Passerelle entre secteur « forêt » et « berger »	400 K€	320 K€	
	Liaison entre le secteur « Forêt » et le « Plateau »	<i>A définir après étude</i>		
	Enneigeur (matériel + raccordement)	50 K€	40 K€	
	Signalétique entrées de domaine	30 K€	24 K€	
	Matériel de ski de fond	150 K€	120 K€	
	Motoneige	20 K€	16 K€	
	Tapis de remontée + espace glisse	330 K€	264 K€	
	Réfection des chalets nordique	40 K€	32 K€	
	Sanitaires Ecologiques	100 k€	80 k€	
	Enveloppe globale: Etudes + Divers + imprévus	110 k€	88 k€	
	SOUS-TOTAL		1,350 M€	1,08 M€ si 80% de subvention
		<i>Reste la piste liaison à budgétiser après étude</i>		

Prônant l'accès de tous à la découverte des activités nordiques et avec la volonté du conseil départemental de faire de la Haute-Savoie le 1^{er} département nordique de France, **cette aide proposée à hauteur de 80 % des investissements est conditionnée au gel des tarifs de ski nordique jusqu'en 2027, notamment pour les familles, enfants, publics vulnérables et scolaires.**

Volet 2 : Sécurisation de l'alimentation en eau potable de la calotte sommitale

Après des alertes répétées sur la qualité de l'eau au Semnoz depuis plusieurs années, l'agence régionale de santé a demandé au Grand Annecy d'engager des travaux pour une mise en conformité de l'accès à l'eau potable pour la consommation humaine et la production de fromage.

Le recours aux ressources sommitales a été étudiée. Peu abondantes, leur exploitation à des fins de production d'eau potable nécessiterait la mise en place de périmètres de protection très préjudiciables à l'activité pastorale, sans garantir une qualité de ressource suffisante compte tenu de la faible capacité de filtration du sol.

Aussi, l'étude engagée par le Grand Annecy a démontré que la solution technico-économique pérenne la plus pertinente consiste à créer une desserte en eau potable à partir d'une ressource située sur la commune de Leschaux.

Cette ressource sera exclusivement destinée à la consommation humaine et à la production fromagère ; elle permettra de garantir un approvisionnement répondant aux normes sanitaires qui ne sont aujourd'hui pas respectées, évitant ainsi la livraison d'eau potable en bouteilles et camions citernes.

Pour ce volet 2, le conseil départemental s'est engagé à financer à hauteur de 30%.

AXE D'INVESTISSEMENT	PROJET	COÛT	SUBV. à 30%
2. Sécurisation de l'alimentation en eau potable	Estimation travaux (valeur 2020)	2 100 000	630 000
	Maîtrise d'oeuvre	125 000	37 500
	Prestations connexes (sondages, topo, IC,...)	100 000	30 000
	Actualisation du coût des travaux	100 000	30 000
	Imprévus	75 000	22 500
	SOUS TOTAL	2 500 000	750 000

Volet 3 : Diversification été/hiver : création d'une luge sur rails offrant une nouvelle activité ludique 4 saisons accessible à tous.

Il est proposé d'améliorer l'offre ludique à destination de tous publics à proximité du site existant. Ce projet permettra de répondre aux attentes des clients et renforcer l'offre de proximité pour les habitants. Elle permettra de maintenir une activité récréative disponible tout le temps, quelles que soient les conditions météorologiques, y compris lors des journées pluvieuses ou durant l'hiver.

Cette installation compléterait, sur un format identique, la luge actuelle qui pourrait poursuivre son activité.

Pour ce volet 3, le conseil départemental s'est engagé à financer le projet à hauteur de 40%.

AXE D'INVESTISSEMENT	PROJET	COÛT	SUBV. à 40%
3. DIVERSIFICATION ÉTÉ/HIVER : CRÉATION D'UNE LUGE SUR RAILS OFFRANT UNE NOUVELLE ACTIVITÉ LUDIQUÉ 4 SAISONS	Piste de Luge complète (TP + Installation + bâtiment de service)	2,5 M€	1,0 M€
	SOUS-TOTAL	2,5 M€	1,0 M€

Au total, le Département de la Haute-Savoie a délibéré le 4 avril 2022 pour arrêter une montant total de subventions de l'ordre de 2 830 000 € pour la réalisation des volets 1 à 3 du programme, pour un montant total de 6 350 000 € d'investissements.

Ces actions visent à conforter, moderniser, sécuriser et diversifier l'offre été/hiver de la station du Semnoz. Elles marquent l'engagement fort du Département en faveur de la montagne, joyau patrimonial et environnemental de notre territoire, et de l'excellence environnementale.

LE CONSEIL DECIDE :

- de valider les montants prévisionnels des volet 1, 2 et 3 présentés dans la délibération ;
- de valider le principe de partenariat financier entre le conseil départemental de la Haute-Savoie et le Grand Annecy ;

- d'acter le gel des tarifs de ski nordique, notamment pour les familles, enfants, publics vulnérables et scolaires, jusqu'en 2027 ;
- d'autoriser la Présidente à solliciter des subventions pour l'ensemble des projets auprès du département et d'autres financeurs (région, état..) ;
- d'autoriser la Présidente à engager les marchés correspondants aux projets présentés dans le volet 1, 2 et 3 ;
- d'autoriser la Présidente à signer, au nom et pour le compte du Grand Annecy, les conventions, avenants et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Voix POUR : 60

Voix CONTRE : 24 (Etienne ANDRÉYS, François ASTORG, Alexandra BEAUJARD, Marie BERTRAND, Stéphane BOUCLIER, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Lola CECCHINEL, Samuel DIXNEUF, Pierre GEAY, Fabien GERY, Fabienne GREBERT, Aurélie GUEDRON, Charlotte JULIEN, Marion LAFARIE, Benjamin MARIAS, Viviane MARLE, Pierre-Louis MASSEIN, Patricia MERMOZ, Alexandre MULATIER-GACHET, Marie-Luce PERDRIX, Eric PEUGNIEZ, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Guillaume TATU)

ABSTENTION(S) : 6 (Jacques ARCHINARD, Bilel BOUCHETIBAT, Christian BOVIER, Sandrine DALL'AGLIO, Christian PETIT, Gilles VIVIAN)

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint,



Jean-Christophe BORTOLATO.